

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 novembre 2018 à 10 h 15

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente M. Marc Demers, vice-président

M. Pierre Charron
M. Yves Corriveau
Mme Marlene Cordato
M. Martin Damphousse
M. Benoit Dorais
Mme Sandra El-Helou
M. Paolo Galati
Mme Nathalie Goulet
Mme Andrée Hénault
M. François Limoges
M. Normand Marinacci

Mme Doreen Assaad

M. Jean Martel
M. Beny Masella
Mme Lise Michaud
Mme Suzie Miron
M. Jérôme Normand
M. Sylvain Ouellet
Mme Sylvie Parent
M. Guy Pilon
Mme Magda Popeanu
M. Edgar Rouleau
M. Guillaume Tremblay

CC18-046

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-216 adoptée à sa séance du 25 octobre 2018,

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises ;

CONSIDÉRANT que le Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031* (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable ;

CONSIDÉRANT que la Communauté a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif ;



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 novembre 2018 à 10 h 15

CC18-046 suite

CONSIDÉRANT la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD ;

CONSIDÉRANT que la Communauté tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit ;

Il est résolu à l'unanimité

De reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC ;

De poursuivre les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique ;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

mondon energenque.
Certifié conforme
Secrétaire